

INONDATION DECEMBRE 2023

RECENCEMENT DES SINISTRES

Votre habitation a subi des dommages liés aux inondations ? Informez-en la commune !

La municipalité souhaite recenser l'ensemble des sinistrés dont les maisons d'habitation ont subi des dommages anormaux, consécutivement aux inondations des 12/13 et 14 décembre dernier et ce, afin de déposer une éventuelle demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Aussi, si votre bien a subi des dommages, il convient d'adresser un courrier **avant le 27/12/2023**, exposant votre situation et sollicitant la reconnaissance de catastrophe naturelle avec photographies et la date de constatation des dégâts, par mail à : urbanisme@ville-terrasson.com ou par courrier à Mr le Maire- Mairie- Espace Charles de Gaulle- 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU.

Rappel : il convient aussi de déclarer le sinistre à votre assureur dans les plus brefs délais, et de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, afin d'avoir une « date certaine ».

Pour toute information complémentaire contacter le service urbanisme : 05.53.51.47.00